



**ETAT DES LIEUX DE LA PRISE EN COMPTE DE L'  
ÉDUCATION INCLUSIVE DANS LES PLANS  
D' ACTIONS ET BUDGETS 2022 DU MENAPLN DANS  
LE CONTEXTE DE SITUATION D'URGENCE.**

**CN-EPT/BF  
Avril 2022**

## **I. Contexte et justification**

Le Burkina Faso s'est engagé dans le cadre de l'ODD4 en 2015 à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Pour atteindre cet objectif, il a été adopté le Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF 2017-2030) dont la mise en œuvre a enregistré des progrès quelque peu significatifs. Les effectifs des élèves scolarisés ont globalement augmenté à tous les niveaux d'enseignement de l'ordre de 3,2% au préscolaire, 5,4% au primaire et 11,4% au post-primaire et secondaire.

En vue de renforcer le respect du droit à l'éducation au Burkina Faso, en prenant en compte la dimension du handicap, le Gouvernement a adopté en 2018 la Stratégie de Développement de l'Education Inclusive (SNDEI). La mise en œuvre de cette stratégie a permis en 2020 de scolariser 60 724 élèves handicapés, selon les données de la Direction Générale des Statistiques Sectorielles (DGESS). La part des Enfants handicapés dans l'effectif total des élèves (4 601 561) est de 1,3% (soit 1,5% au primaire et 0,8% au post-primaire et secondaire).

Cependant tous ces efforts entrepris par l'Etat pour assurer le droit à l'éducation inclusive de qualité ont commencé à être durement éprouvés par la crise sécuritaire.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a conçu une stratégie de scolarisation pour les élèves des zones à forts défis sécuritaires (SSEDZFD 2019-2024) que sont la Boucle du Mouhoun, le Centre-Est, le Centre Nord, l'Est, le Nord et le Sahel. Consciente toutefois de la volatilité du système sécuritaire, cette stratégie s'est voulue flexible, pragmatique et dynamique. Aussi a-t-elle au fur et à mesure pris en compte les nouvelles régions directement touchées par l'insécurité et celles des populations déplacées, couvrant de ce fait l'ensemble du territoire. Rapidement s'est posée la question des autres risques, car en plus du défi sécuritaire, le Burkina Faso est touché par d'autres risques comme les inondations, les vents violents, les risques sanitaires, etc. Ce qui a conduit à la relecture de la SSEDZFD pour en faire une Stratégie Nationale de l'éducation en situation d'urgence (SN-ESU) couvrant la période de 2020 à 2024. Ainsi, la SN-ESU est une stratégie multirisque de l'éducation en situation d'urgence en vue d'offrir une réponse holistique et cohérente à tous les risques qui peuvent affecter le système éducatif du Burkina Faso. Cette stratégie multirisque a l'avantage d'éviter l'éparpillement des efforts entre plusieurs structures en donnant au Secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence (ST-ESU) le lead de la conduite de l'éducation en situation d'urgence dans toutes ses composantes.

La SN-ESU a de ce fait pour ambition d'assurer la continuité du droit à l'éducation et de fournir à l'horizon 2024, une éducation équitable, inclusive et de qualité dans laquelle les activités d'enseignement/apprentissage se déroulent dans un environnement scolaire sain, protégé pour tous les enfants avec le soutien et l'accompagnement d'une communauté résiliente.

Pour s'assurer de la prise en compte de l'éducation inclusive de qualité dans le contexte de la crise sécuritaire, la CN-EPT/BF a entrepris avec l'appui de HI et d'ANCEFA de réaliser dans le cadre du projet NORAD, un état des lieux de la prise en compte de l'éducation inclusive dans les plans d'actions et budgets 2022 du MENAPLN dans le contexte de situation d'urgence.

## **II. Objectifs et résultats attendus**

### **II.1. Objectif global**

L'objectif global de cette activité est de contribuer à la réussite de la mise en œuvre de l'ODD4 au Burkina Faso

### **II.2. Objectifs spécifiques**

En particulier, il s'est agi de/d':

- collecter et analyser des données sur la prise en compte de l'éducation inclusive dans les plans d'actions et budgets 2022 du MENAPLN dans le contexte de situation d'urgence ;
- identifier les forces et les faiblesses de la prise en compte de l'éducation inclusive dans les plans d'actions et budgets 2022 du MENAPLN dans le contexte de situation d'urgence ;
- formuler des recommandations en vue d'améliorer la prise en compte de l'éducation inclusive dans les plans d'actions et budgets 2022 du MENAPLN dans le contexte de situation d'urgence.

### **II.3. Résultats attendus**

- les données sur la prise en compte de l'éducation inclusive dans les plans d'actions et budgets 2022 du MENAPLN dans le contexte de situation d'urgence ont été collectées et analysées ;
- les forces et les faiblesses de la prise en compte de l'éducation inclusive dans les plans d'actions et budgets 2022 du MENAPLN dans le contexte de situation d'urgence ont été identifiées ;
- des recommandations sont formulées en vue d'améliorer la prise en compte de l'éducation inclusive dans les plans d'actions et budgets 2022 du MENAPLN dans le contexte de situation d'urgence.

### **III. Approche méthodologique**

Pour la réalisation de cette activité, la Coalition a fait appel à un consultant qui a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de coordination de la CN-EPT/BF et des personnes de ressources. Une recherche des données sur la prise en compte de l'éducation inclusive dans les plans d'actions et budgets 2022 du MENAPLN dans le contexte de situation d'urgence a été réalisée. Elle a conduit l'équipe à consulter les documents de politiques et de stratégies tels que le Plan Stratégique de l'Education et de la Formation (PSEF 2017-2030), le Plan Stratégique de Développement de l'Education de Base et de l'Enseignement Secondaire (PSDEBS 2021-2025), la Stratégie Nationale de Développement de l'Education Inclusive (SNDEI 2018-2022), la Stratégie Nationale d'Education en Situation d'Urgence (SN-ESU 2019-2024) ainsi que les Plans d'action 2021 et 2022 du MENAPLN.

Les données collectées ont été analysées et ont permis de déceler les forces et les faiblesses de la prise en compte de l'éducation inclusive dans les plans d'actions et budgets 2022 du MENAPLN dans le contexte de situation d'urgence. Des recommandations ont été formulées à l'endroit des autorités en vue de contribuer à la prise en compte effective des besoins éducatifs spécifiques des enfants handicapés dans les plans d'action et budgets de l'éducation du MENAPLN.

### **IV. Etat des lieux de la prise en compte de l'éducation inclusive dans le plan d'action et budget 2022 du MENAPLN**

Un des enjeux majeurs de l'Education Pour Tous (EPT) concerne de nos jours l'effectivité de la participation scolaire de tous les enfants marginalisés et/ou vulnérables et ceux handicapés et /ou en difficulté sociale, de façon spécifique. Cette affirmation tire son essence de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), proclamée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies. Cet instrument accorde à tous les enfants les mêmes droits en matière d'éducation. Depuis lors, plusieurs résolutions prises par les Nations Unies ciblent spécifiquement les personnes handicapées (1989, 2009). Au niveau national, la Constitution du 2 juin 1991 fait de l'éducation un droit social et culturel (article 18) pour tous les citoyens burkinabè sans aucune discrimination (article 1er). L'élaboration et l'adoption de la stratégie nationale de développement l'éducation inclusive (SNDEI) au Burkina Faso vient consacrer de façon très explicite l'option de réaliser une éducation pour tous sans discrimination. Dans ce sens, la promotion de l'éducation inclusive vise à offrir les mêmes opportunités d'accès, de maintien et de réussite scolaire à tous les apprenants burkinabè fussent-ils en situation de handicap ou non. L'approche inclusive prend en considération tous les apprenants et se concentre sur ceux qui sont traditionnellement privés d'accès à l'éducation, tels les apprenants ayant des besoins spéciaux et des handicaps, les filles ainsi que ceux qui appartiennent à des minorités ethniques et linguistiques.

Si théoriquement, la dimension de l'éducation inclusive est affirmée dans tous les documents de politique et de stratégies éducatives, qu'en est-il de la réalité budgétaire ? Traditionnellement, dans la planification budgétaire, il est alloué des ressources financières à la Direction de la Promotion de l'Education Inclusive, de l'Education des Filles et du Genre (DPEIEFG) pour la mise en œuvre d'activités d'éducation inclusive et la prise en compte des besoins spécifique des enfants handicapés. Avec la mise en œuvre de la SN-ESU, le Secrétaire Technique de l'Education en Situation d'Urgence reçoit des dotations budgétaires pour la scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires. Quelle est donc la situation de la prise en compte des besoins éducatifs spécifiques des enfants handicapés dans ces deux budgets.

#### IV.1. Budget national alloué à l'éducation

Pour l'année 2022, le budget global du Plan d'Action se chiffre à 581,01 milliards de FCFA contre 557,85 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 23,16 milliards de FCFA, représentant 4,15% en valeur relative. Le budget général représente 94,82% du montant global avec une hausse de 9,61% comparativement à 2021. Les ressources du Compte d'Affectation Spéciale du Trésor/Fonds Spécial de Développement de l'Education de Base (CAST/FSDEB) sont passées de 30,815 milliards de FCFA en 2021 (y compris report de 2020) à 12,34 milliards de FCFA (uniquement les annonces des PTF-FC) en 2022, soit une baisse d'environ 60%.

#### IV.2. Budget alloué à la DPEIEFG en 2022 pour la mise en œuvre de l'éducation inclusive

En 2022, le budget alloué à la Direction de la Promotion de l'Education Inclusive, de l'Education des Filles et du Genre (DPEIEFG) pour la mise en œuvre de ses activités s'élève à 1 168 234 000 FCFA. Sur les 1 168 234 000 FCFA, 217 749 000 (soit 18,63%) sont destinés à l'éducation des élèves handicapés et répartis selon le tableau ci-dessous :

N° d'ordre	Activités	Montants
1	Subvention à la scolarisation des enfants à besoins spécifiques	100 000 000 F CFA
2	Organisation des sessions de renforcement des capacités des acteurs en éducation inclusive ; en langue de signes, en braille et à l'utilisation des RPN accessibles aux Enfants en Situation de Handicap (ESH) au profit des éducateurs du préscolaire, des enseignants du primaire et du secondaire	40 000 000 CFA
3	Octroyer aux ESH du matériel didactique spécifique individuel	15 000 000 CFA
4	Convertir des ressources pédagogiques numériques dans des formats accessibles au profit des apprenants handicapés auditifs, visuels et autistes/intellectuels en temps normal et en situation de crise humanitaire	11 145 000 CFA
5	Organiser le suivi des candidats vivants avec un handicap lors des examens scolaires	10 000 000 CFA
6	Organiser le suivi des activités de scolarisation des filles et des enfants à besoins spécifique	10 000 000 CFA
7	Organiser des séances de sensibilisation sur l'éducation des personnes vivant avec un handicap	5 000 000 CFA
8	Organiser des rencontres de concertation entre acteurs de l'EI	5 000 000 CFA
	Organiser des sessions de formation des formateurs des IRFPE	5 000 000 CFA
9	Elaborer un guide méthodologique des besoins et des moyens de mise en accessibilité des ressources pédagogiques numériques	3 604 000 FCFA
10	Organiser le suivi dans les IRFPE et de l'ENS	3 000 000 CFA

### **IV.3. Budget alloué au Secrétariat Technique de l'Éducation en Situation d'Urgence.**

Le Secrétariat Technique de l'Éducation en situation d'Urgence a bénéficié en 2022, d'une allocation budgétaire de 1 722 868 000 CFA (soit 0,29% du budget global du MENAPLN) conformément au tableau N°2 ci-dessous pour la mise en œuvre des activités d'éducation en situation d'urgence visant à : (i) Garantir la sécurisation complète des acteurs et des structures d'éducation ; (ii) Assurer le maintien et la continuité de l'éducation ; (iii) Coordonner les interventions d'urgence.

S'agissant du maintien et de la continuité de l'éducation de plus de 500 000 enfants dans les zones touchées par la crise sécuritaire, il s'agira de veiller en fonction du niveau de sécurité établie dans les zones concernées par les services de sécurité compétents, à :

- assurer la réouverture des écoles fermées là où les conditions sont réunies pour assurer la reprise des cours au plus vite avec l'appui des communautés ;
- mener des campagnes de sensibilisation pour le retour des communautés, des enseignants et des élèves ayant déserté les zones touchées en coordination avec les services compétents ;
- développer des approches éducatives adaptées à la situation : évaluation diagnostique, cours de remédiation ou adoption de programmes accélérés pour le rattrapage de deux à trois années d'enseignement selon les cas ;
- renforcer les capacités des acteurs éducatifs sur l'ESU et les approches et alternatives y relatives ;
- élaborer et mettre en œuvre les curricula de l'ESU ;
- mettre en place un dispositif de surveillance, de prévention, préparation et de réponse aux crises sanitaires ;
- poursuivre les efforts de réduction de la proportion d'enfants en dehors de l'école (out of school) à travers des approches reconnues efficaces comme la SSAP, les EFA rénovées, les foyers coraniques modernisées, etc. ;
- renforcer les initiatives de prise en charge des enfants en situation de handicap (ESH) et accélérer la scolarisation et le maintien des filles qui constituaient déjà des cibles défavorisées avant la crise ;
- déployer des programmes d'appui psychosocial aux personnes affectées avec une forte capacitation des enseignants à mener des activités ludiques susceptibles d'aider les enfants à évacuer le stress ;
- développer des initiatives de maintien du personnel sur le terrain là où leur sécurité peut être garantie avec l'appui des communautés à travers les mesures de prévention et de préparation, l'utilisation de personnel local, etc. ;
- créer les conditions de regroupement des élèves affectés pour la poursuite des apprentissages, surtout ceux en classe d'examen dans les zones sûres ;
- introduire les Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) en vue d'assurer la routine éducative dans les zones à accessibilité réduite ;
- organiser si besoin des examens spéciaux au profit des enfants ayant perdu une partie de l'année et bénéficiant d'un soutien en cours de rattrapage ;
- redéployer les enseignants dont les établissements sont fermés pour la rescolarisation des élèves déplacés ;
- mettre en place un dispositif de surveillance des mouvements des enfants vers les zones sûres en vue d'assurer leur accueil dans de bonnes conditions et leur rescolarisation : prise en charge sanitaire et alimentaire des élèves déplacés ; amélioration de l'hygiène et l'assainissement de l'environnement scolaire ;
- renforcer la résilience des écoles des zones non touchées par des mesures de prévention et de consolidation de la paix, de gestion des situations d'urgence et d'assistance psychosociale

Sur les 1 722 868 000 alloués à la ST-ESU pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'éducation en d'Urgence, seulement 50 000 000 CFA (soit 2,90%) sont destinés à l'appui à la scolarisation des filles en enfants vulnérables déplacés.

## **V. Forces du MENAPLN dans la prise en compte de l'éducation inclusive dans les plans d'actions et budgets 2022 dans le contexte de situation d'urgence Situation**

L'analyse du Plan d'action 2022 indique que des efforts importants ont été faits dans l'allocation du budget alloué à l'éducation des enfants handicapés dans le budget de l'éducation inclusive qui est passé de 138 850 000 CFA en 2021 à 217 749 000 CFA en 2022 avec un taux d'accroissement de 156,82%. Cette augmentation a été aussi rendue possible grâce à la contribution des partenaires techniques et financiers comme l'UNICEF, Humanité et Inclusion, Light For The World, CBM. On note également comme points positifs, la création et ou le renforcement de lignes budgétaires pour :

- l'organisation des sessions de renforcement des capacités des acteurs en éducation inclusive ; en langue de signes, en braille et à l'utilisation des RPN accessibles aux ESH au profit des éducateurs du préscolaire, des enseignants du primaire et du secondaire ;
- l'octroi aux ESH de matériel didactique spécifique individuel ;
- la conversion des ressources pédagogiques numériques dans des formats accessibles au profit des apprenants handicapés auditifs, visuels et autistes/intellectuels en temps normal et en situation de crise humanitaire ;
- l'organisation du suivi des candidats vivants avec un handicap lors des examens scolaires ;
- l'organisation du suivi des activités de scolarisation des filles et des enfants à besoins spécifiques ;
- l'organisation de séances de sensibilisation sur l'éducation des personnes vivant avec un handicap ;
- l'organisation de rencontres de concertation entre acteurs de l'Education Inclusive ;
- l'organisation de sessions de formation des formateurs des Instituts Régionales de Formation des Personnels Enseignants (IRFPE).

On peut aussi relever comme force, l'appui à la scolarisation des filles et enfants vulnérables déplacés (subventions) d'un montant de 50 millions dans le budget du ST-ESU.

## **VI. Faiblesses du MENAPLN dans la prise en compte de l'éducation inclusive dans les plans d'actions et budgets 2022 dans le contexte de situation d'urgence**

Bien qu'il y ait eu des évolutions dans l'allocation du budget dédié à l'éducation des enfants handicapés, force est de constater qu'il ne représente que 18,63% du budget de la DPEIEFG et 0,03% du budget du Ministère de l'éducation nationale. Quant au budget du ST-ESU, seulement 2,90% sont destinés à l'appui à la scolarisation des filles et enfants vulnérables déplacés (subventions), soit environ 0,008% du budget global du MENAPLN.

Le budget global de la DPEIEFG et du ST-ESU dédié à l'éducation des élèves handicapés s'élève à 267 749 000 FCFA soit environ 0,037% du budget global de l'éducation. En divisant ce budget global par le nombre total d'élèves handicapés recensé en 2021 qui est de 60 724, on se retrouverait avec une moyenne de 4 400 FCFA pour la prise en charge annuelle de l'éducation d'un enfant handicapé. Tandis qu'une étude réalisée par la Banque Mondiale en 1999 chiffrait le coût unitaire d'un élève du primaire à 36 127 FCFA, 57 551 au post-primaire, 124 186 au secondaire et 809 880 au supérieur. Vingt-trois (23) ans après qu'en est-il de cette réalité ? Or, il est connu de tous que les besoins en dépenses éducatives des enfants handicapés dépassent de loin de ceux des enfants dits normaux.

On remarque aussi que compte tenu de la faiblesse du budget de l'éducation alloué aux besoins éducatifs des enfants handicapés, plusieurs activités d'envergures contenues dans le Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation, dans la Stratégie Nationale de Développement de l'Education Inclusive et dans la Stratégie Nationale de l'Education en Situation d'Urgence ne sont pas suffisamment planifiées. Il s'agit entre autres de :

- l'établissement d'une situation de référence (ou cartographie) du nombre d'enfants à besoins spécifiques afin de disposer d'informations précises sur la population des enfants à besoins spécifiques en âge scolaire pour permettre d'assurer une planification optimale de leurs besoins spécifiques : i) la fabrication, l'acquisition, la distribution, le stockage et la maintenance des appareils / matériels d'appui fonctionnel ; ii) le renforcement des capacités techniques des professionnels pour aider les élèves à faire un meilleur usage de ces appareils/matériels d'appui fonctionnel ; iii) le dépistage précoce des handicaps chez l'élève iv) l'évaluation des élèves handicapés (l'évaluation médicale, l'évaluation fonctionnelle et l'évaluation pédagogique) ;
- la mise en place d'incitations financières destinées à augmenter la participation scolaire des enfants en situation de vulnérabilité ;
- la promotion de l'éducation inclusive à tous les niveaux en vue d'assurer une prise en charge éducative complète des enfants à besoins spécifiques ;
- la sensibilisation des familles, des leaders coutumiers et religieux et des CVD, ainsi que des structures déconcentrées de l'Etat et des collectivités ;
- l'acquisition de matériels spécifiques et l'accompagnement spécifique (sanitaire, alimentaire, financier, psycho-social) aux élèves et apprenants ;
- la mise à la disposition du MENA des spécialistes pour l'accompagnement de l'éducation inclusive.
- le renforcement du partenariat entre l'Etat et les structures privées de formation spécialisée.
- l'élaboration des outils IEC sur l'éducation spéciale et l'éducation inclusive pour les enseignants, les agents de soins et autres professionnels ;
- le soutien des AME dans leur programme de sensibilisation des parents des enfants handicapés ;
- l'octroi de subventions aux structures communautaires, soit directement, soit à travers les communes pour faire face aux charges scolaires des enfants vivant avec un handicap et défavorisés ;
- l'appui à la scolarisation des filles et enfants vulnérables déplacés dans le budget du ST-ESU.

## **VII. Recommandations en vue d'améliorer la prise en compte de l'éducation inclusive dans les plans d'actions et budgets 2023 du MENAPLN dans le contexte de situation d'urgence.**

Pour une réelle prise en compte de l'éducation inclusive dans les plans d'actions et budgets 2022 du MENAPLN dans le contexte de situation d'urgence, la CN-EPT/BF recommande :

- l'amélioration de la collecte de données sur les enfants handicapés afin de déterminer avec précision, la nature et le degré des différents handicaps en vue de permettre une budgétisation efficace et efficiente de leurs besoins spécifiques ;
- l'augmentation du budget alloué à l'éducation des enfants handicapés à l'effet de favoriser la mise en œuvre des activités contenues dans les documents de politiques et de stratégies éducatives au profit des enfants handicapés.

## **Conclusion**

Une société inclusive doit avoir comme repère la solidarité, la justice, l'équité, le progrès et la participation de tous à la construction nationale. C'est ce vers quoi s'inscrit la mise en œuvre du PSEF, du PSDEBS, de la SNDEI et de la SN-ESU qui tiennent compte des nombreux enjeux auxquels fait face le Burkina de nos jours, principalement dans le domaine de la protection des personnes handicapées et particulièrement dans le domaine de l'éducation inclusive. Le diagnostic mené dans le cadre de ce suivi commande des actions plus énergiques de la part de l'ensemble des parties prenantes afin de mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser l'éducation inclusive de qualité au Burkina Faso. Des forces et des opportunités existent. Il s'agit de les saisir pour permettre une mise en œuvre réussie de l'ensemble des activités retenues en les priorisant dans les plans d'action et budgets. De la sorte, l'école inclusive tant souhaitée devrait permettre aux personnes vulnérables et aux enfants handicapés de réaliser, ensemble avec leurs pairs non handicapés, une société solidaire de progrès. C'est par l'école que les barrières dressées çà et là

seront brisées dans la mesure où l'inclusion scolaire constitue l'arme la plus puissante de la lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes.

## ANNEXES

**Tableau1** : Budget alloué en 2022 à la Direction de l'Education Inclusive, de l'Education des Filles et du Genre

Code	Activités	Montant	Structure bénéficiaire
0'580501	Octroyer une subvention à la scolarisation des filles nouvellement inscrites au CP1 et des appuis spécifiques aux filles vulnérables du post-primaire et secondaire	215 000 000	DPEIEFG
0'580502	Octroyer des appuis spécifiques aux garçons vulnérables du primaire, du post-primaire et secondaire (restauration, hébergement, kit scolaire, vélo, scolarité)	20 000 000	DPEIEFG
0'580503	Octroyer des appuis spécifiques aux filles vulnérables du primaire, du post-primaire et secondaire (hébergement, cantine, appui matériels et financiers)	350 000 000	DPEIEFG
0'580504	Organiser 5 sessions de formation de 3 jrs de 575 personnes (115 pers/région) dont 500 membres des réseaux de masculinité positive et 75 membres des 15 OSC actives de jeunes (à raison de 3 par région) sur la masculinité positive et leurs rôles	72 276 000	DPEIEFG
0'580505	Appuyer la mise en œuvre des micros plans annuels des 5 réseaux de masculinité positive	7 080 000	DPEIEFG
0'580506	Organiser 5 sessions de formation de 3 jrs/ région au profit de 200 personnels de la vie scolaire, enseignants et chefs d'établissements sur la masculinité positive pour l'encadrement des sous-clubs de masculinités positives	32 526 000	DPEIEFG
0'580507	Apporter des appuis aux activités de sensibilisation des 50 clubs Deen Kan et sous-clubs de masculinités au sein des établissements	38 700 000	DPEIEFG
0'580508	Elaborer un référentiel sur la masculinité positive en milieu scolaire	7 084 000	DPEIEFG
0'580509	Organiser une sortie trimestrielle des structures déconcentrées, une sortie semestrielle/région de l'équipe du niveau central pour le suivi des activités	24 491 000	DPEIEFG
0'580510	Mettre à jour la base de données sur les filles parrainées par l'UNICEF dans la région du Centre-Ouest	400 000	DPEIEFG
0'580511	Organiser 5 sorties de suivi supervision des activités des réseaux par le sous-traitant et la DPEIEFG	15 679 000	DPEIEFG
0'580512	Organiser une rencontre bilan et de partage de connaissances entre les réseaux régionaux de masculinité positive (Sous-traitant-DPEIEFG)	13 249 000	DPEIEFG
0'580513	Elaborer la SNAEF 2	30 000 000	DPEIEFG
0'580514	Organiser des activités de promotion de l'hygiène menstruelle à l'école (mobilisation sociale, séance de sensibilisation, rencontre avec les parents, dotation en kits d'hygiène, kits de dignité fabrication de serviettes hygiénique réutilisable)	30 000 000	DPEIEFG
0'580515	Organiser des sessions de renforcement des capacités des filles et autres acteurs de mise en œuvre des activités de promotion de l'éducation des filles sur la GHM, les VGMS, les Compétences de vie courante, la pédagogie sensible au genre, SRAJ, la masculinité positive)	30 000 000	DPEIEFG
0'580516	Organiser des activités de promotion de l'inclusion de l'éducation des filles et du genre et de lutte contre les mariages d'enfants, les grossesses non désirées (mobilisation sociale : séance de sensibilisation)	5 000 000	DPEIEFG
0'580517	Octroyer un appui financier et psychologique aux filles scolarisées victimes ou à risques de mariage d'enfant et la mise en œuvre d'activités de sensibilisation et de protection des filles victimes de grossesses et/ou de mariage précoce et autres abus à l'école ou dans les familles	69 000 000	DPEIEFG
0'580701	Octroyer la subvention à la scolarisation des enfants à besoins spécifiques	100 000 000	DPEIEFG
0'580702	Organiser des rencontres de concertation entre acteurs de l'EI	5 000 000	DPEIEFG



0'580703	Organiser des sessions de renforcement des capacités acteurs en éducation inclusive ; en langue de signes, en braille et à l'utilisation des RPN accessibles aux ESH au profit des éducateurs du préscolaire, des enseignants du primaire et du secondaire;	40 000 000	DPEIEFG
0'580704	Organiser le suivi des candidats vivants avec un handicap lors des examens scolaires	10 000 000	DPEIEFG
0'580705	Organiser le suivi des activités de scolarisation des filles et des enfants à besoins spécifique	10 000 000	DPEIEFG
0'580706	Organiser des séances de sensibilisation sur l'éducation des personnes vivant avec un handicap	5 000 000	DPEIEFG
0'580707	Organiser des sessions de formation des formateurs des IRFPE	5 000 000	DPEIEFG
0'580708	Organiser le suivi dans les IRFPE et de l'ENS	3 000 000	DPEIEFG
0'580709	Elaborer un guide méthodologique des besoins et des moyens de mise en accessibilité des ressources pédagogiques numériques	3 604 000	DPEIEFG
0'580710	Convertir des ressources pédagogiques numériques dans des formats accessibles au profit des apprenants handicapés auditifs, visuels et autistes/intellectuels en temps normal et en situation de crise humanitaire.	11 145 000	DPEIEFG
0'580711	Octroyer aux ESH du matériel didactique spécifique individuel	15 000 000	DPEIEFG
0'580712	Elaborer la SNDEI 2		DPEIEFG
	TOTAL	1 168 234 000	

Tableau 2 : Budget alloué au ST-ESU

<b>BUDGET ESU 2022</b>			
0'580141	Réaliser des forage dans les établissements d'accueil	70 00 000	ST-ESU
0'580142	Construire des blocs de latrine dans les établissements d'accueil	50 000 000	ST-ESU
0'580143	Apporter un appui aux structures déconcentrées pour la réalisation d'Espace temporaires d'apprentissage dans les zones de repli des PDI	83 514 000	ST-ESU
			ST-ESU
			ST-ESU
0'580403	Organiser des missions de suivi-coordination de la scolarisation des enfants en situation d'urgence	2 090 000	DAMSE
0'580424	Construire des salles de classe complémentaires équipées au profit des établissements d'accueil des élèves déplacés internes	460 803 000	ST-ESU
0'580425	Doter les établissements hôtes en tables-bancs	215 000 000	ST-ESU
0'580426	Assurer le suivi contrôle des travaux de construction des salles de classe	24 253 000	ST-ESU
0'580427	Apporter un appui à la scolarisation des filles et enfants vulnérables déplacés (subventions)	50 000 000	ST-ESU
0'580428	Doter les élèves en kits scolaires	100 000 000	ST-ESU
0'580429	Sensibiliser les communautés pour la réinscription des enfants déscolarisés suite au déplacement forcé des populations	20 000 000	ST-ESU
0'580430	Octroyer des subventions aux élèves, chefs de ménage	37 500 000	ST-ESU
0'590114	Former les enseignants/animateurs sur l'appui psychosocial (APS)	65 000 000	ST-ESU
0'590115	Organiser une formation des enseignants/animateurs sur l'approche Safe School et autres Approches innovantes	65 000 000	ST-ESU
0'590347	Organiser une formation des enseignants et des encadreurs pédagogiques des zones à forts défis sécuritaires sur les curricula ESU et l'enseignement à distance	35 000 000	ST-ESU
0'590716	Reproduire des ressources pédagogiques numériques	50 000 000	ST-ESU
0'610156	Organiser une Formation et un recyclage des chargés statistiques sur la collecte et le traitement des données de l'ESU	40 000 000	ST-ESU
0'610157	Renforcer les capacités des acteurs des niveaux central et déconcentré sur la coordination de l'ESU.	42 000 000	ST-ESU
0'610158	Elaborer le rapport annuel de la mise en œuvre de la SN-ESU	15 000 000	ST-ESU

0'610159	Organiser des ateliers d'immersion de la SN -ESU	19 587 000	ST-ESU
0'610160	Tenir les sessions du comité de pilotage de la SN-ESU et les rencontres information sur l'ESU	40 000 000	ST-ESU
0'610161	Assurer le fonctionnement du ST ESU (Fournitures, consommables informatiques, carburant et lubrifiant, entretien et réparation, Produits d'entretien, Divers matériels	90 000 000	ST-ESU
0'610162	Assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie	30 000 000	ST-ESU
0'610163	Apporter un appui aux structures déconcentrées (DPEPPNF ; DPEPS) et aux ONG/AD partenaire pour la réouverture des établissements fermés	90 000 000	ST-ESU
0'610164	Mettre en œuvre le plan de communication	30 000 000	ST-ESU
0'610165	Actualiser le PAT du STS-ESU et finaliser le cadre de résultats	11 121 000	ST-ESU
0'610166	Doter les CEBNF des zones de repli des populations en matériels spécifiques	50 000 000	ST-ESU
0'610167	Collecter régulièrement des données sur l'ESU	0	ST-ESU
0'610168	Organiser des rencontres mensuelles de coordination	0	ST-ESU
	TOTAL	1 722 868 000	